

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 22 JUIN 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 JUIN à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 13 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERHOURHI Martine, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Absente :

Mme DUMONT Pauline.

Monsieur GABEN Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

2022.39 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le Compte de Gestion dressé chaque année par le Comptable public, doit être arrêté par le Conseil Municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le réalisé de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il

a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Considérants et références juridiques :

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- De bien vouloir vous prononcer sur le Compte de Gestion 2021 dont vous trouverez les résultats budgétaires pour l'exercice 2021 **en ANNEXE 4.**

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

COMPTE DE GESTION 2021 : Compte tenu du volume important du Compte de Gestion 2021, il pourra vous être communiqué par mail sur demande et sera également consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du Secrétariat général.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le Compte de Gestion 2021, dressé par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2022

Pour copie conforme
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

